

LVM/MK.

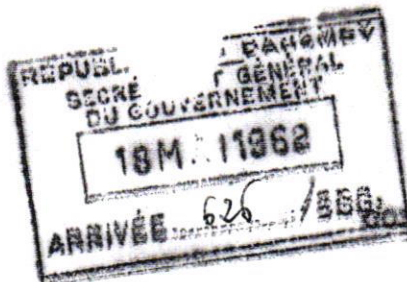
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N° 52 222 /PR/MJL.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-



Vu la loi n° 60-36 du 26 novembre 1960, portant
constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier du recours en grâce concernant le
nommé AKPOVO Albert ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation ;

DECRETE :

ARTICLE 1.- Le recours en grâce formé par le nommé
AKPOVO Albert, condamné le 16 mai 1961 par le tribunal
de Cotonou à huit mois d'emprisonnement pour escroquerie
est admise, et remise du reliquat de sa peine lui est
faite sous réserve qu'il n'encoure aucune nouvelle con-
damnation dans un délai de cinq ans.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur
le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et
de la Législation, puis notifié à l'intéressé par les
soins du Procureur général, près la Cour d'appel de
Cotonou./-

Porto-Novo, le 18 MAI 1962

Signé : S. m. Apithy
Pour ampliation :

AMPLIATIONS :
Président de la République 5
Ministre 2
Procureur général 1
Procureur de la République 1
Intéressé 1
ORD 1

Pour le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la
Législation et par délégation
Le Directeur de Cabinet,

J. CLAVEAU.-